Réelle stratégie européenne pour les matières premières

2011/2056(INI) - 23/05/2011

Le Conseil a adopté un projet de conclusions sur la manière de relever certains défis financiers posés par les matières premières et les marchés des produits de base.

Soulignant que **le bon fonctionnement des marchés financiers et leur transparence sont essentiels pour assurer une détermination appropriée des prix** et permettre la formation des attentes en matière de fixation des prix des matières premières et des produits de base, le Conseil :

- considère qu'il faut saisir parfaitement l'ensemble des effets de l'interconnexion des marchés financiers et des marchés des matières premières ;
- estime qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence des marchés des dérivés des produits de base sans nuire à leur bon fonctionnement ;
- souligne la nécessité d'assurer une régulation et une surveillance efficaces de la négociation des dérivés des produits de base et de **mettre en place un cadre de régulation et de surveillance régissant les marchés physiques** ;
- encourage la Commission à présenter des propositions pour **améliorer la transparence et la régulation des marchés des dérivés des produits de base**, dans le cadre de la révision de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID) et de la directive relative aux abus de marché (DAM) en tenant compte du fait que la proposition visant à réglementer les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux a déjà une incidence dans ce domaine ;
- souligne qu'il est nécessaire d'accroître la qualité et la disponibilité des données sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, en particulier les produits dérivés négociés de gré à gré (par exemple, en renforçant la coopération entre les organismes concernés et en aménageant les méthodes et les processus de collecte des données), d'étendre le domaine d'application des déclarations de positions et, tout en préservant la liquidité des marchés,
- met l'accent sur la nécessité de mettre en place un régime efficace permettant d'identifier et de prévenir les abus de marché, en particulier les manipulations entre les marchés physiques et les marchés des dérivés des produits de base, et d'évaluer l'efficacité tant des instruments existants que de leurs mécanismes d'application;
- considère qu'il faut que les autorités de régulation disposent des instruments nécessaires pour prévenir les abus de marché de manière efficace;
- prend note de l'intention de la Commission d'envisager **l'introduction, dans sa prochaine proposition MiFID, de moyens pour fixer des limites concernant les positions**;
- estime qu'il est nécessaire de veiller à ce que les participants aux marchés financiers soient soumis à une régulation et une surveillance appropriées et proportionnées, notamment lorsqu'ils négocient des dérivés des produits de base.

Enfin, le Conseil demande que les marchés des dérivés des produits de base fassent l'objet d'un suivi constant, qu'une régulation et une surveillance efficaces des marchés des matières premières soient assurées et que la coopération entre les régulateurs financiers et les autorités de régulation de ces marchés soit améliorée.